
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 novembre 2023 à 19 h
11155, avenue Hébert**

PRÉSENCES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont

ABSENCES :

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK,
MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT**

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Maxime Sauveur, directeur des Travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Siham Arabi, secrétaire d'arrondissement substitut
M. Louis Tremblay, chargé de communications.

Étaient aussi présents :

Mme Hélène Mercier, commandante du PDQ 39
M. Christian Komze, conseiller en développement communautaire du PDQ 39
Mme Sandrine Villon, chargée de secrétariat
M. Bienvenu-Olivier Ntumba, attaché politique

Nombre de personnes dans la salle : environ 80

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement souhaite la bienvenue aux citoyens.

Un moment de recueillement est observé à la mémoire des deux personnes qui ont perdu la vie tragiquement en l'espace de quelques jours lors d'un incident de la route survenu sur le boulevard Lacordaire et le boulevard Léger.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte

CA23 10 309

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 06 novembre 2023, à 19h.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour modifié par le retrait du point 40.02 de la séance ordinaire du 06 novembre 2023, à 19h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10 - Mot de la mairesse et des élu.e.s.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Évènement centre sportif
- Remise de certificat à Madame Solange Laurin

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville – district Marie-Clarac

- Movember

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide-Clermont

- Halloween
- Marché de Noël
- Retour sur l'été, activités dans les parcs

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – Ovide-Clermont

- Prix CNESST Innovation-Travaux publics
- Déneigement
- Retraite de Solange Laurin

10 - Dépôt de pétitions

- Piste cyclable de la rue d'Amos
 - Évènements non officiels tenus au Parc Aimé Léonard le 29 et 30 juillet 2023
 - Inondation du 30 août 2023 sur Belleville, Mère-Anselme, Lausanne, Leblanc et de London.
-

10 - Période de questions du public.

Questions des citoyens présents dans la salle

Louinel St-Louis

Lieu de culte

Pilar Bueno

Solarium dans Montréal-Nord

Cindy Mbayen

Plan Priorité jeunesse

Bito St-Paul

Lieu de culte Eglise Tabernacle de Sarepta

Noel Audet

Changement de sens et les stops sur la rue Gariépy

Myriam Labbé

Accès au terrain privé

Pierre Cordeau

Ramassage des sacs contenant les feuilles et herbes

Fatima Salazar Gomez

Sécurité routière

Blanca Perez

Plantation des arbres dans les parcs

Linda Levert

Modification des pancartes du 15 avril au 15 octobre sur les pistes cyclables

Ernesto Cozaden

Mesures d'atténuation pour les pistes cyclables

Roldens Julien

Subvention des organismes

Kernisan Walbert

Protocole de la paix et de la sécurité publique

Françoise Maurice

Débordement d'égout- inondations

Ali Hijazi

Signalisation contradictoire sur certains tronçons sur Prieur (piste cyclable)

Jean-François Gagné

Les alternatives à la voiture

Marthe Jean

Travaux dans la rue à la suite des inondations

Suspension de la séance : 20h30

Reprise de la séance : 20h45

Questions reçues via le formulaire électronique

Benoit Le Nabec

Circulation sur Armand Lavergne

Jean Claude Ratel

Piste cyclable sur la rue Salk

Jeremy O'Connel Lachapelle

Vélo et sens unique

Alain Côté

Lumières sur les terrains du Parc Charleroi

Patricia Douville

Référendum pour les nouveaux projets de l'arrondissement

CA23 10 310

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 05 septembre et du 02 octobre 2023 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 02 octobre et du 12 octobre 2023.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 05 septembre et du 02 octobre 2023 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 02 octobre et du 12 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.05

CA23 10 311

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Montréal-Nord prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques de son territoire.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit offert au conseil de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement Montréal-Nord prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques sur son territoire.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1235190003

CA23 10 312

Adjuger à Entreprise AMG inc., plus bas soumissionnaire conforme des lots 1, 2 et 3 au montant de 356 997,38 \$, taxes incluses, pour chacun des lots, un contrat relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs, à Pavages Chartrand inc., plus bas soumissionnaire conforme du lot 4, au montant de 528 784,51 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur et à 404077 Canada (De Sousa)., plus bas soumissionnaire conforme du lot 5, au montant de 245 586, 60\$ \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour un montant total de 1 845363,25 \$, taxes incluses, pour les opérations de déneigement 2023-2024. Appel d'offres 23-20152 / 5 soumissions.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adjugé à Entreprise AMG inc., plus bas soumissionnaire conforme des lots 1, 2 et 3 au montant de 356 997,38 \$, taxes incluses, pour chacun des lots, un contrat relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs,

QUE soit adjugé à Pavages Chartrand inc., plus bas soumissionnaire conforme du lot 4, au montant de 528 784,51 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur

QUE soit adjugé à 404077 Canada (De Sousa)., plus bas soumissionnaire conforme du lot 5, au montant de 245 586, 60\$ \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour un montant total de 1 845 363,25 \$, taxes incluses, pour les opérations de déneigement 2023-2024.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1239913005

CA23 10 313

Autoriser une dépense au montant maximal de 415 611,63 \$, taxes incluses, en faveur de la firme Compass Minerals Canada corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées et destrottoirs pour la saison hivernale 2023-2024. Appel d'offres public 23-19980 - Entente-cadre à venir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense au montant maximal de 415 611,63 \$, taxes incluses, en faveur de la firme Compass Minerals Canada corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la saison hivernale 2023-2024.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1239913006

CA23 10 314

Accorder à MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE, pour des montants de 52 877,00 \$ et 57 387,47 \$, pour un total de 110 264,47 \$, taxes incluses, deux contrats de gré à gré pour l'acquisition de la portion client et serveur d'un système de gestion unifiée des menaces.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordé à MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE, pour des montants de 52 877,00 \$ et 57 387,47 \$, pour un total de 110 264,47 \$, taxes incluses, deux contrats de gré à gré pour l'acquisition de la portion client et serveur d'un système de gestion unifiée des menaces ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1236353001

CA23 10 315

Autoriser le versement de 17 246, 25 \$ taxes incluses, en provenance du contrat de construction 1098 intervenu entre l'arrondissement et Ross & Anglin Ltée., vers l'entente-cadre de services professionnels 1035-2 intervenue entre l'arrondissement et CGA architectes Inc, dans le cadre du projet de réfection des entrées extérieures de la bibliothèque Henri-Bourassa.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé un versement de 17 246, 25 \$ taxes incluses, en provenance du contrat de construction 1098 intervenu entre l'arrondissement et Ross & Anglin Ltée., vers l'entente-cadre de services professionnels 1035-2 intervenue entre l'arrondissement et CGA architectes Inc dans le cadre du projet de réfection des entrées extérieures de la bibliothèque Henri-Bourassa;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1237387002

CA23 10 316

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire dans le cadre de l'activité du « Gala Élite 2023 de la CCIMN » qui aura lieu le 16 novembre 2023 et approuver l'entente de partenariat à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

Il est recommandé :

QUE soit accordé un soutien financier de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire dans le cadre de l'activité « Gala Élite 2023 de la CCIMN » qui aura lieu le 16 novembre 2023;

QUE soit approuvé l'entente de partenariat à intervenir;

QUE soit autorisée la Direction de l'arrondissement à signer ladite entente de partenariat;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1239069014

CA23 10 317

Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 24 novembre au 31 décembre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 600 \$ auprès de la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la

tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 24 novembre au 31 décembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1231038025

CA23 10 318

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 8 décembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2023.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 8 décembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1231038026

CA23 10 319

Accorder une contribution financière de 250\$ à l'Association Sportive Haïtienne de Montréal afin de les soutenir dans leurs activités et ce, à même le budget des élu.e.s.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 250 \$ l'Association Sportive Haïtienne de Montréal, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1231038027

CA23 10 320

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 30 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1237606034

CA23 10 321

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1237606035

CA23 10 322

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure la mise à jour du Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques RGCA14-10-0008-2.

AVIS est donné par Mme Christine Black qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA14-10-0008-2.

ET QUE soit présenté et déposé en vue d'adopter à une séance ultérieure la mise à jour du Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques RGCA14-10-0008-2. .

40.01 1234394006

CA23 10 323

Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de l'empiètement partiel de l'avant toit pour le bâtiment sis au 3170, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public, l'occupation permanente du domaine public afin de permettre:

- le surplomb de l'avant-toit d'un maximum de 2,25 m² sur le domaine public, soit sur une partie du lot 1 173 546 du cadastre du Québec (Intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Oscar);
- l'empiètement de deux supports à vélos, d'un maximum de 0,5 m² par support, localisés à un minimum de 0,74 mètre du dos du trottoir sur une partie du lot 1 173 546 du cadastre du Québec (sur l'avenue Oscar).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1238303008

CA23 10 324

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : refuser d'autoriser l'usage lieu de culte pour le bâtiment industriel, situé au 9945, avenue du Parc-Georges, sur le lot 3 675 300 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

Que soit refusée, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, la demande d'autorisation de l'usage lieu de culte ne répond pas à l'ensemble des critères du règlements, notamment en ce qui a trait à :

- la compatibilité de l'usage avec l'environnement;
- la proximité d'un usage résidentiel;
- l'intensité de l'usage par rapport à la quiétude du secteur;
- les possibles nuisances liées à l'usage de l'automobile.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1236079017

CA23 10 325

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et 32 logements avec stationnement en sous-terrain, au 4605, rue d'Amiens, sur le lot 1 846 460 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

Que soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition d'un garage et station-service et la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et 32 logements avec stationnement au sous-sol, situé au 4605, rue d'Amiens, sur le lot 1 846 460 du cadastre du Québec, et ce, conformément aux documents déposés, soit :

- Plan d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par monsieur George Guirguis, architecte, de la firme GGA Architecte inc., déposé à la DAUSE en date du 18 septembre 2023;
- Plan d'implantation, préparé par monsieur George Guirguis, architecte, déposé à la DAUSE en date du 18 septembre 2023;

Que cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes:

- Que les travaux de construction débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution sous peine de rendre caduque cette résolution ;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

Et que le tout soit applicable sur le lot actuel 1 846 460 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1236079018

CA23 10 326

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

AVIS est donné par Mme Christine Black qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024);

ET QUE soit présenté et déposé, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

Adopté à l'unanimité.

40.06 1232874002

CA23 10 327

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA24-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (0,1348\$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

AVIS est donné par Mme Christine Black qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA24-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation) ;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA24-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation).

40.07 1232874003

CA23 10 328

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 509 000\$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

AVIS est donné par Mme Christine Black qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 509 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 509 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1232874006

CA23 10 329

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000\$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

AVIS est donné par Mme Christine Black qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1232874007

CA23 10 330

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA19-10-0011-1 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de fixer une rémunération au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme .

AVIS est donné par Mme Christine Black qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA19-10-0011-1 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de fixer une rémunération au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme;

ET QUE soit présenté et déposé à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA19-10-0011-1 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1232874009

CA23 10 331

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement ... intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

AVIS est donné par Mme Christine Black qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation »;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

Adopté à l'unanimité.

40.11 1239069013

CA23 10 332

Titulariser Mme Mouy Lay Chung, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 novembre 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit titularisée Mme Mouy Lay Chung, matricule 100013211, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 novembre 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1233602014

CA23 10 333

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024, se tenant au 11155, avenue Hébert, à 19 h, le :

- 5 février ;
- 11 mars;
- 2 avril;
- 6 mai;
- 3 juin ;
- 2 juillet;
- 3 septembre;
- 7 octobre;
- 4 novembre;
- 9 décembre.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1239171007

Fin de la séance : 21H10

Mme Christine Black
maireesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2023.